



AVIS PUBLIC

AVIS D'ADOPTION DU RÈGLEMENT 20-510

Aux contribuables de la Ville de Chapais

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée, Madame Mélanie Gagné, greffière suppléante de la Ville de Chapais;

QUE le Conseil de la Ville de Chapais, au cours de sa séance extraordinaire tenue le 2 juillet 2020, a adopté le règlement numéro 20-510 portant le titre de :

Règlement 20-510 relatif à l'occupation du domaine public

Ledit règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Une copie de ce règlement a été déposée au bureau de la soussignée où toutes les personnes intéressées peuvent en prendre connaissance, aux heures normales de bureau.

DONNÉ à Chapais le 3^e jour du mois de juillet 2020.

Mélanie Gagné
Greffière suppléante de la Ville de Chapais

CERTIFICAT DE PUBLICATION

JE, KATHY TREMBLAY, ADJOINTE ADMINISTRATIVE, CERTIFIE PAR LA PRÉSENTE QU'UN AVIS PUBLIC CONCERNANT L'ADOPTION DU RÈGLEMENT 20-510 RELATIF À L'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC, A ÉTÉ AFFICHER À L'HÔTEL DE VILLE AU 145 BOULEVARD SPRINGER, AU BUREAU DE POSTE CANADA SITUÉ AU 124 BOULEVARD SPRINGER ET SUR LE SITE INTERNET DE LA VILLE DE CHAPAIS (www.villedechapais.com/)

Kathy Tremblay
Adjointe administrative